

# Soutenez les listes AVAS-SICTAME

## *pour développer vos droits d'épargnants Salariés<sup>1</sup>*

Vous avez reçu le matériel électoral des élections des représentants des porteurs de parts aux conseils de surveillance du fonds d'actionnariat salarié Total actionnariat France (TAF) et des fonds d'épargne diversifiée accessibles dans le PEGT et le PERCO. Le vote sera clos le 18 octobre.

Les montants que les salariés et anciens salariés ont investis dans ces fonds sont considérables :

- 4,7 G€ pour TAF, soit 9,7 % des voix en Assemblée générale d'actionnaires (AG) 2018,
- 1,6 G€ pour les 7 fonds diversifiés.

Or, les acteurs qui gravitent autour de ces montants sont nombreux : employeur, sociétés de gestion financière et administrative, représentants des épargnants Salariés. Les avoirs collectifs de salariés font dès lors l'objet d'instrumentalisations et de convoitises. Pour résumer :

- L'employeur conçoit
  - o l'actionnariat salarié, et donc TAF, principalement comme un mode très bon marché d'autocontrôle et de confort pour ses dirigeants, notamment en cas d'offre publique type OPA
  - o l'épargne salariale diversifiée comme une source de coûts qu'il souhaite réduire.
- Le premier instrument d'influence de l'employeur sur ces fonds est la participation de 7 de ses représentants, à côté de vos 14 élus, aux décisions des 3 conseils de surveillance.
- Les sociétés de gestion, attachées à leur compte de résultat et à leur part de marché, font d'abord ce qu'il faut pour plaire à Total, sans que ceci ne leur coûte trop cher. Quid des intérêts des porteurs ?
- Des représentants des porteurs de parts, dont les intérêts personnels et des avantages peuvent éventuellement influencer l'exercice de leurs mandats.

Dans ce climat, vos élus AVAS-SICTAME sont attachés à :

- la maîtrise technique des dossiers
- la défense pratique, concrète, efficace, sans relâche, de vos droits et intérêts.

### LES ACTES D'AVAS-SICTAME EN MATIERE D'ACTIONNARIAT SALARIE (2015-2018)

Lors de la mandature 2015-2018 de TAF, vos élus AVAS-SICTAME ont défendu vos intérêts dans la gestion de vos avoirs d'actionnaire salarié en :

- révélant que le prix de souscription aux augmentations de capital 2017 et 2018 était établi dividende attaché alors que vos actions souscrites étaient dividende détaché, pratique enfin close en 2019,
- contrôlant et évaluant eux-mêmes les choix d'Amundi pour gérer le dividende en actions,
- demandant depuis 2013, et en obtenant en 2017, qu'au terme de l'indisponibilité des parts du fonds Total France capital +, ces avoirs puissent être réinvestis dans tous les fonds des plans d'épargne,
- mettant en évidence le bazar administratif persistant des rachats de parts de TAF en actions Total.

Par ailleurs, le SICTAME et l'AVAS ont poursuivi la défense de vos droits d'actionnaires en :

- proposant en mai 2016 que le conseil de surveillance TAF décide d'une politique de vote en Assemblée Générale (AG), transparente et publique (inspirée de celle de Proxinvest), pour se conformer enfin à l'obligation légale du Conseil de motiver ses votes en AG, proposition rejetée par 11 des 14 représentants des porteurs !

Ce rejet a conduit à la poursuite de la participation de l'employeur au vote de chacune des résolutions d'AG et à l'incohérence dans le temps des votes de TAF en AG d'actionnaires... comme pour la rémunération du PDG ou à l'élection de l'administrateur salarié actionnaire

<sup>1</sup> Dans ce contexte, quand nous disons 'Salariés', il faut entendre 'salariés et anciens salariés'.

- proposant régulièrement des **résolutions à l'AG** auprès du Comité central d'entreprise (CCE) de TOTAL S.A. et du conseil de surveillance TAF visant notamment à :
  - o améliorer la gouvernance, les droits et la [représentation des actionnaires salariés](#)
  - o décrire et interroger les incessantes et considérables [dépréciations exceptionnelles d'actifs](#) (24 G\$ depuis 2010 !), même lorsque le cours du Brent repart à la hausse, comme en 2017
- adressant également des **questions écrites ou orales** lors de chaque AG.

## LES ACTES D'AVAS-SICTAME EN MATIERE D'EPARGNE SALARIALE DIVERSIFIEE (2014-2018)

- [A la suite de la demande d'AVAS-SICTAME<sup>2</sup>, refonte fin 2016 de l'offre d'épargne salariale](#) :
  - o diversification internationale significative (PEGT, PERCO) et immobilière (PERCO)
  - o fonds dédié aux PME cotées (PERCO)
  - o nouvelle orientation de gestion flexible pour un fonds en vue d'un risque modéré (PEGT, PERCO).
- En juin 2017, **participation, sans frais, du fonds Total Actions Européennes à l'action de groupe contre Volkswagen** (préjudice 3,6 M€), après qu'AVAS-SICTAME eut révélé la faculté de rejoindre la procédure.
- **Réduction des frais de gestion de Total Monétaire à la charge des porteurs**, après qu'AVAS-SICTAME révéla une tentative en octobre 2015 de Total pour faire baisser les seuls frais à sa charge.
- **Changement, début 2018, de l'expert des conseils de surveillance**, comme demandé par AVAS-SICTAME dès 2014 :: Amadeis remplace Aon Hewitt dont le représentant et la trame des représentations étaient inchangés depuis 20 ans.

## L'AMELIORATION DE L'EPARGNE SALARIALE DEVRAIT ETRE UN REEL OBJECTIF POUR TOTAL !

**1 – En matière d'augmentation de capital (ACRS), Total a mis en œuvre depuis 2015 la moitié des recommandations d'AVAS-SICTAME (de 2008 !)** : offre sécurisée (fonds Capital +) et abondement d'actions. Avec des taux d'adhésion aux ACRS de seulement 47 % en France, le SICTAME demande la mise en œuvre de ses propositions [pour des ACRS plus fédératrices](#) :

- la souscription par l'intéressement et la participation versés annuellement ;
- la souscription par des avoirs indisponibles (comme Total l'a fait en 1994 et 1995) ;
- la décote du prix de souscription de 30 % avec un blocage de dix ans des actions. Pour Total, l'actuelle décote de 20 % avec 5 ans de blocage ne lui coûte déjà rien.

**2 - En matière d'actions gratuites pour tous, le Groupe peut faire mieux.** Moins de 0,2 million d'actions ont été distribuées au titre des 5 actions abondées lors de l'ACRS 2018. Ces distributions collectives d'actions sont à comparer aux 5,7 millions d'actions gratuites attribuées annuellement à moins de 10 600 bénéficiaires... **La liste AVAS-SICTAME demande que le Groupe attribue des actions gratuites à tous les salariés lors d'une ACRS sans même qu'ils n'y souscrivent**, tel que prévu au projet de loi PACTE.

**3 - Tout porteur de parts devrait pouvoir accéder à une formation sur l'épargne et sur les atouts et spécificités de l'épargne salariale. Amundi a des programmes de e-formation** longue auxquels l'employeur ne permet pas aux salariés d'avoir accès, privilégiant la communication à la formation.

**4 - L'intelligibilité des relevés de comptes d'Amundi doit être améliorée.** Ils vous présentent vos avoirs par plan et par fonds, et non **pas par nature de risque sous-jacent** (actions, obligations,...). Les prélèvements sociaux sont incompréhensibles. **Il ne vous est aujourd'hui présenté qu'une vision administrative de votre portefeuille**, celle qui correspond aux contraintes et confort du teneur de comptes Amundi et de l'employeur. **Pas à vos besoins !**



## Soutenez les listes AVAS-SICTAME

<sup>2</sup> L'[AVAS](#), association pionnière (1986) de l'actionariat salarié, est depuis très impliquée sur la gouvernance d'entreprise. L'AVAS et le SICTAME publient respectivement une information régulière via l'[AVASCOPE](#) et les [Alertes Nouveauté SICTAME](#).